

VÊTEMENTS REQUIS POUR LES PÉRIODES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

- 1 gaminet (T-shirt à **manches courtes**)
- 1 pantalon de sport
- 1 paire d'espadrilles à semelles pâles ou semelles non marquantes

Les cheveux longs doivent être attachés **afin de dégager la vue**. Exemples : cheveux retenus par un bandeau, avec l'aide de barrettes ou élastique.

Aussi, le port de bijoux pendants est interdit.

L'enfant a son cours d'éducation physique à tous les **mardis et doit arriver à l'école déjà vêtu d'une tenue de sport.

Merci!

Lucie Lagacé
Eric Fortin